

## Contexte



Les enquêtes sur les conditions de travail révèlent l'apparition de nouvelles exigences du travail. Le rythme de travail s'est intensifié et la gestion de situations complexes et simultanées se généralise. Ainsi, les nouvelles organisations du travail peuvent avoir sur la santé des salariés des conséquences tant physiques que psychiques (stress, violences au travail,...).

La prise en compte des risques psychosociaux devient alors une nécessité.

## Démarche



Une démarche d'évaluation des RPS est une démarche-projet collective qui vise à évaluer le vécu au travail des salariés. Elle s'oriente vers une identification des facteurs ressources et des facteurs contraintes et de leur compréhension, en tenant compte des spécificités de la structure, du contexte, des métiers et des salariés.

### 1) Analyse de la demande :

Définir le cadre stratégique de la démarche avec le comité de pilotage paritaire.

### 2) Diagnostic : état des lieux et investigation de terrain

Plusieurs outils complémentaires d'investigation peuvent être mobilisés : Recueil et analyse des indicateurs d'alerte ou d'effets concernant les RPS qui relèvent de 4 types de données (ressources humaines, santé/sécurité, production, relations au travail), Passation d'un questionnaire d'évaluation de la santé et du vécu au travail, Conduite d'entretien(s) individuel(s) et/ou collectif(s), Conduite de groupes de travail, Observation du travail.

Cette étape concerne la population, le métier, le site ou l'activité ciblée par le groupe de pilotage paritaire. L'analyse effectuée se fonde sur les principes de l'analyse du travail.

Objectif de cette étape : établir un état des lieux en termes de risques psychosociaux (contraintes, ressources et leurs impacts) et faire émerger des pistes d'actions.

### 3) Appui à la construction concertée et participative du plan d'action

- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action concerté,
- Mise en place d'indicateurs pour le suivi du plan d'action,
- Suivi de la démarche à moyen et long termes.

## Objectifs



Les actions de prévention menées sont trop souvent uniquement centrées sur les salariés. Or, pour supprimer ou réduire les troubles psychosociaux, il convient de prendre en compte les sources de risques dans l'organisation et l'environnement du travail de l'entreprise.

Les risques psychosociaux doivent être gérés au même titre que les risques professionnels. Comme l'impose la réglementation, il est nécessaire de :

- les évaluer,
- planifier des mesures adaptées
- et donner la priorité aux mesures susceptibles d'éviter les risques les plus en amont possible.

360RH peut vous proposer des solutions : diagnostics, accompagnement dans le pilotage de la démarche.

## Informations pratiques



**Public visé :** Toute entreprise souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des RPS.

**Intervenants :** Chef de projet, consultants.

**Nos tarifs :** Pour connaître nos tarifs, n'hésitez pas à nous contacter.

## Nous contacter

☎ 02 97 47 67 94

✉ [contact@360rh.fr](mailto:contact@360rh.fr)

🕒 du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

💻 Plus d'informations sur notre site internet :  
[www.360rh.fr](http://www.360rh.fr)